MARCOLES

BULLETIN

MUNICIPAL

Décembre 2005

Le Mot du Maire

S'ouvrir à l'accueil…

L'action municipale s'exerce essentiellement dans deux directions : l'amélioration des services à la population (pour une meilleure qualité de vie de chacun d'entre nous) et la mise en place de projets qui préparent l'avenir de notre petit coin de terre.
Chacun pourra retrouver dans les pages qui suivent les actions que votre conseil municipal conduit ou envisage de conduire dans l'un ou l'autre de ces domaines d'intervention.

Je voudrais m'arrêter un instant sur une nécessité vitale pour l'avenir de notre commune et au delà de notre département et même de l'ensemble des zones rurales : l'accueil de nouvelles populations.
Si aujourd'hui notre école communale voit ses effectifs remonter, si nos commerces restent ouverts, si nos associations conservent un dynamisme réel, en un mot si notre commune garde une certaine vitalité c'est parce qu'elle a pu accueillir des familles qui contribuent aujourd'hui à sa prospérité.
La population traditionnelle de notre commune évolue et se transforme peu à peu… Les jeunes issus de familles anciennement implantées quittent souvent le « pays ». Pas tous, dieu merci ! Mais, si nous ne savons pas créer les conditions de l'attractivité de notre commune pour de nouveaux arrivants, le déclin sera terrible et inéluctable.
Soyons lucides ! L'agriculture a constitué et constitue peut-être encore l'essentiel de notre démographie… Jusqu'à quand ? On est face à un terrible paradoxe : Beaucoup de fermes n'ont pas de repreneur et vont agrandir une autre exploitation et cependant il est quasi-impossible si on n'est pas fils d'agriculteur de trouver quelques hectares pour s'installer ! Dans ces conditions, même dans une grande et belle commune agricole comme le nôtre, la population agricole continuera à se réduire comme peau de chagrin.

Faut-il alors se résoudre à voir mourir notre commune comme d'autres sont mortes après avoir perdu leur école, leur bureau de poste, leurs commerces…et leur population ?
Je suis persuadé –et la réalité le démontre chaque semaine- que bien des personnes sont aujourd'hui tentées par un projet de vie dans un village comme le nôtre.
Le problème de l'activité professionnelle , bien que réel, n'est pas toujours prépondérant car on peut maintenant créer des activités rémunératrices, même à la campagne… et puis, pour peu que la route s'améliore, (et ça finira bien par arriver !) Aurillac n'est pas si loin, surtout quand on vient d'une métropole où le déplacement constitue l'un des problèmes majeurs.

Alors, nous devons résolument développer une politique municipale et intercommunale tournée vers l'attractivité, le cadre de vie et le développement de nos capacités d'accueil.
Créer du logement, des locaux professionnels, disposer de réserves foncières, même modestes, conserver l'ensemble de nos services de proximité sont autant de conditions indispensables pour continuer à croire à l'avenir d'une commune que nous voulons garder vivante.

Un tel projet, même s'il doit être impulsé par les élus, doit aussi être l'affaire de tous : Le dynamisme de nos associations, la qualité de nos services publics, la revitalisation de notre patrimoine y compris privé, un accueil que l'on voudrait toujours irréprochable chez nos commerçants contribuent largement à l'objectif commun.

Je souhaite vivement que la réussite soit pour nous tous au bout de ce chemin.

Christian MONTIN

La station d'épuration (encore !…)

Dans ce même bulletin, l'an dernier, nous présentions la démarche dans laquelle nous étions engagés afin de remplacer la station d'épuration de la Capelle vieille de près de 40 ans.
Nous évoquions les contraintes qui pesaient sur cet équipement : Des exigences réglementaires lourdes, une mauvaise qualité des sols de la seule parcelle qui puisse accueillir la future station, des débits d'étiage faibles pour le ruisseau du Bel, des coûts importants… tout cela a prolongé la réflexion et nous a conduits à faire un choix différent de celui qui avait à l'origine notre préférence.

En effet, nous envisagions fortement de retenir un procédé de filtres à sables plantés de roseaux et nous avions largement présenté cette technique dans ces mêmes pages en décembre dernier . Or, les raisons indiquées plus haut nous ont conduits à retenir, définitivement cette fois un procédé dit à disques biologiques.

Bien que d'un coût plus élevé que les roseaux, cette technique présente les avantages suivants :

- L'installation est compacte et s'intègrera bien au site
- La qualité d'épuration est garantie et répond aux exigences réglementaires (niveau épuratoire D4)
- Le fonctionnement est simple, fiable et peu consommateur d'énergie
- Il n'y a aucun risque de nuisance pour l'environnement immédiat (ni bruit, ni odeur)
- Le procédé est évolutif et peut s'adapter à une évolution éventuelle de la population ou des normes d'épuration.

Cependant, il présente, par rapport à une installation « roseaux » deux inconvénients réels :

- Le coût est plus élevé : 400 000euros contre 300 000 environ
- Il nécessitera une vidange des boues 1 à 2 fois par an et la mise en place d'un plan d'épandage immédiat alors qu'un station « roseaux » peut attendre 8 à 10 ans pour l'enlèvement des boues qui, de plus sont alors très transformées.

Après de multiples réunions de la commission des travaux qui a suivi assidûment l'avancée du projet, fort bien piloté au demeurant par les services de la DDE, la concrétisation est maintenant sur les rails.
C'est l'entreprise MSE de Toulouse (filiale environnement de Véolia du groupe Vivendi), qui a été retenue pour cette réalisation. Elle sous-traitera la partie terrassements à une entreprise locale et les travaux débuteront en février pour s'achever avant l'été.

Le coût total de l'opération s'élève à environ 400000euros décomposés de la façon suivante :316 000 euros HT pour la station elle-même, 32 000 euros pour les honoraires de maîtrise d'œuvre et 50 000 euros environ de travaux annexes. Le financement sera assuré de la façon suivante ::
Participation du conseil général 25 % et participation de l'agence de l'eau Adour-Garonne : 30 %.
La participation de la commune sera assurée par la réalisation d'un emprunt de 200000 euros réalisé auprès du Crédit agricole au taux de 3,90% sur une durée de 20 ans.

Afin de financer cet équipement, le conseil municipal a décidé de porter de 15 à 30 euros le forfait abonnement au réseau d'assainissement (pour ceux qui y sont raccordés bien sûr) et de 0,30 à 0,60 euros la redevance par mètre-cube d'eau épurée.
Cette décision vise à solliciter les usagers du service, étant entendu que les exigences qui vont s'appliquer aux foyers qui ont leurs propres systèmes d'assainissement imposeront à ceux-ci des charges sans doute supérieures à celles que vont supporter les usagers du réseau public.

La future station dans le paysage :

La station à disque biologiques est un équipement compact qui occupera environ 330 Mètres carrés au sol.

Les ouvrages sont semi enterrés et le site est d'un entretien facile.

La disposition des ouvrages s'adapte à la topographie. Ainsi, nous pourrons installer l'ensemble dans la parcelle du Pradal, au pied du talus juste en dessous des ateliers communaux en construction.

En cas de dysfonctionnement, un système d'alerte visuel sera facilement repérable par nos agents et le nettoyage hebdomadaire du dégrilleur sera facilité.

Les principes de fonctionnement de la future station :

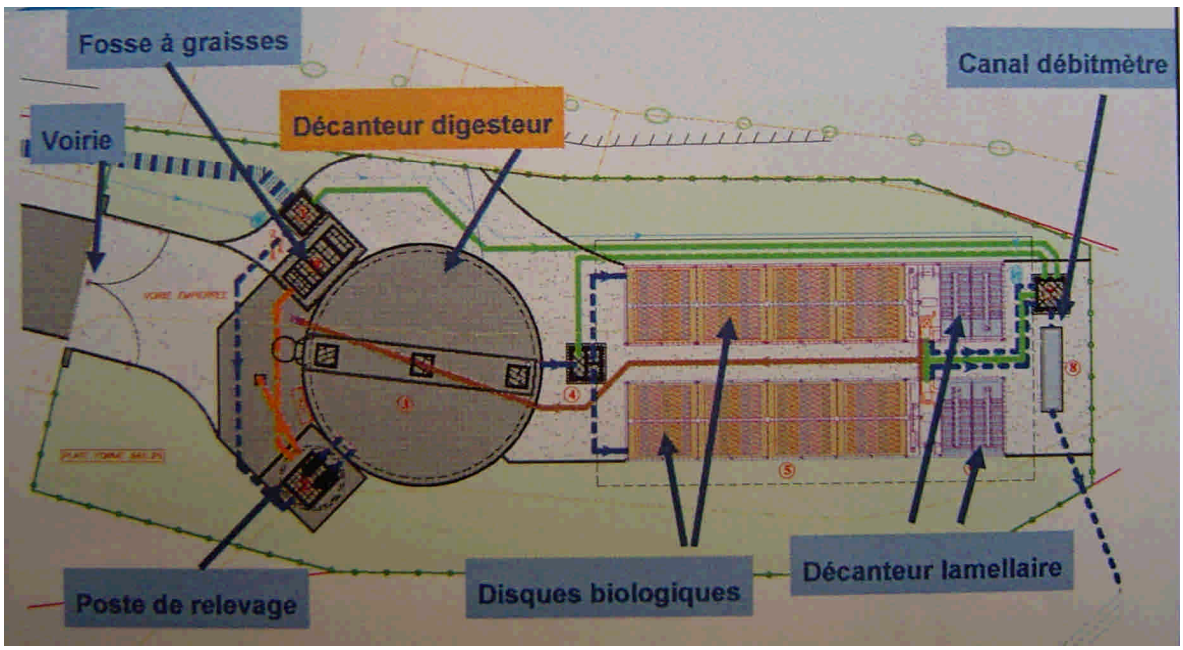

Dans le décanteur-digesteur, l'essentiel de la pollution se dépose mécaniquement ; les boues doivent ensuite être pompées régulièrement (une à deux fois par an).
Les eaux sales passent ensuite dans le réservoir des disques biologiques ou l'épuration est assurée par des bactéries. Celles-ci fixées sur les disques qui tournent régulièrement pour assurer l'oxygénation des bactéries, lesquelles digèrent la pollution pendant le temps d'immersion.

Ensuite, l'eau poursuit son chemin dans le décanteur lamellaire, où se déposent les boues digérées par les bactéries. L'eau épurée est ensuite rendue au milieu naturel.

Du bois pour chauffer les bâtiments communaux

Nous en parlions, là aussi dans notre dernier numéro… aujourd'hui, c'est décidé, nous allons réaliser un réseau de chaleur avec une chaudière bois pour chauffer la mairie, la grange, la maison familiale, l'école, l'auberge, la maison Chamard, la maison Bardes, le presbytère, la salle Polyvalente..

Le principe est simple : Une chaudière de 300 kW, de l'eau chaude qui circule dans des canalisations très isolées, un échangeur de chaleur, un réseau d'eau chaude type chauffage central pour chacun des bâtiments concernés.

La chaudière est alimentée par des « plaquettes forestières » produites par broyage de bois, résidus de l'exploitation forestière. Ce bois est broyé, stocké pour atteindre un taux d'humidité inférieur à 30%, puis déposé dans un silo de 70 m3 à partir duquel la chaudière est alimentée automatiquement par un système de vis sans fin.

Une chaudière fuel est aussi prévue dans la chaufferie pour prendre le relais en cas de panne ou pour servir de complément en cas de très forte demande.

Le silo doit être approvisionné une à deux fois par semaine selon les besoins en chauffage ; la consommation annuelle pour l'ensemble des bâtiments est estimée à 260 tonnes de plaquettes par an (équivalent à 880 m3)

La chaufferie sera implantée entre la mairie et la grange Suc et sera semi-enterrée. Les travaux se feront en même temps que se réalisera le projet d'aménagement des abords de la grange et de la mairie, prévus en cours d'année 2006.

Maintenant, l'ensemble des financements a été obtenu, représentant 77% de subvention sur l'investissement. (voir tableau). Nous allons choisir un partenaire pour une opération « d'assistance à maîtrise d'ouvrage » afin de nous accompagner pour conduire une opération complexe au plan technique mais aussi juridique avec vente de chaleur. L'étape suivante consistera à choisir les équipes techniques qui conduiront la réalisation : architecte et bureau d'étude. Puis viendra le temps des appels d'offres et du lancement des travaux que l'on peut espérer pour le début de l'automne . La « mise à feu » pouvant intervenir à la fin de l'hiver, vers mars 2007.

A ce jour, dans le Cantal, fonctionnent de nombreuses chaufferies privées sur ce principe. Mais seule, le commune de Chalinargues a réalisé un réseau de chaleur tel que nous le projetons. En revanche, de nombreux projets se développent : à Murat, St Flour, Chaudes-Aigues…
Compte-tenu des évolutions des coûts de l'énergie, l'utilisation du bois devient économiquement très intéressante. La technologie des chaudières a beaucoup progressé et leur fonctionnement est aujourd'hui très performant.
De plus il paraît judicieux d'utiliser une énergie locale, renouvelable, inutilisée aujourd'hui, et créatrice d'activité locale plutôt que d'importer des énergies fossiles (pétrole, gaz) devenues très chères et qui ne semblent pas porteuses d'avenir.

Si l'ensemble des réponses que nous attendions ont été apportées au cours de la réflexion (financements, approfondissement de l'étude de faisabilité, questions techniques..) la question de l'approvisionnement n'est pas encore tranchée. Nous avons la certitude d'un approvisionnement par la coopérative forestière Unisylva mais nous réfléchissons aussi à d'autres solutions. Un partenariat avec la fédération départementale des CUMA semble particulièrement judicieuse et permettrait le mise en œuvre d'une filière conservant sur place toute la valeur ajoutée.

Même s'il soulève encore des interrogations légitimes, nous sommes convaincus que ce projet s'inscrit dans les perspectives d'adaptation que nous imposent les évolutions du contexte de l'énergie et du développement local. Et puis… le risque n'est pas si grand !

Les chiffres clé : (Réactualisés après approfondissement de l'étude, actualisation des prix de l'énergie, intégration du plan de financement définitif…)

Coût actuel de l'énergie et entretien des installations	71 488 euros TTC
Coût total de l'investissement	555 100 euros HT
Montant des subventions obtenues (77 %)	427 994 euros HT
Coût à supporter par la commune	127 106 euros HT
Annuité d'un emprunt correspondant au financement commune	Env.10 000 euros HT
Coût annuel du réseau de chaleur (énergie et charges de fonctionnement)	41 669 euros HT
Coût total (fonctionnement et investissement)	51 669 euros HT
Economie réalisée annuellement*	Env. 20 000 euros HT

*ne tient pas compte des investissements à réaliser pour équiper la mairie, la maison Chamard, la maison Bardes, la Grange et la salle polyvalente d'un réseau intérieur de chauffage central, estimés à 50 000 euros pour la commune.

Le détail de l'investissement :

Equipements bois	Chaudière 300kw – Système automatique d'alimentation – traitement des fumées	70 000 euros HT
Equipements fioul compl.	Chaudiére de 300kw –alimentation - cuve	19 000 euros HT
Périphériques chaufferie	Hydraulique – régulation et cheminée	21 000 euros HT
Sous-stations	2changeurs à plaques – prépârateurs d'ECS – comptage et régulation	42 800 euros HT
Réseau de chaleur	515 m de tube pré-isolé – Tranchée et réfection de voirie	133 000 euros HT
Génie civil	Bâtiment chaufferie et VRD	87 000 euros HT
Bâtiment de stockage	Hangar et VRD	115 000 euros HT
Honoraires	Etudes – Maîtrise d'œuvre – AMO	19 000 euros HT
TOTAL		555 100 euros HT

Le détail des subventions : calculées sur l'investissement hors-taxes

Conseil général du Cantal	80 025 Euros	14.42 %
Conseil régional d'Auvergne	106 700 Euros	19,22 %
ADEME	63 900 Euros	11,51 %
FNADT (Convention interrégionale Massif Central)	128 287 Euros	22,93 %
FEDER (Europe)	49 082 Euros	8,84 %
Total subventions	427 994 Euros	77,10 %

En conclusion :
Outre les intérêts économiques que l'on devine en lisant les lignes ci-dessus, ce projet présente aussi un intérêt pour notre environnement, mais également pour l'image de notre commune. Ce donc aussi ces facteurs d'attractivité et de développement qui ont conduit le conseil municipal à s'engager dans cette réalisation.

A propos de la voirie rurale

Marcolès est une des communes du Cantal les plus étendues avec ses 5289 hectares. Cette superficie implique une très grande longueur de voirie.
Voirie départementale dont le conseil général a la charge.

Voirie communale qui regroupe l'ensemble des voies, généralement revêtues qui desservent les hameaux ou les relient entre eux. Cette voirie fait l'objet d'un tableau de classement, actuellement en cours de mise à jour. Pour notre commune, ce sont près de 70 km qui sont intégrés dans cette voirie communale pour laquelle la commune a une obligation d'entretien.
La voirie communale qui fait partie du domaine public de la commune ne peut être aliénée sauf en cas de déclassement préalable.

Reste l'ensemble multiple des autres chemins qui parcourent nos campagnes. Ce sont, le plus souvent des chemins dits ruraux. Ils sont ouverts à tous, mentionnés sur le plan cadastral sans numéro, appartiennent au domaine privé de la commune qui peut décider, après enquête publique d'en vendre l'assiette.

Il existe aussi un certain nombre de chemins non-cadastrés, ou reliés sur le plan cadastral à une parcelle voisine, ou portant un numéro, qui sont alors privés.
A noter que la mention fréquemment rencontrés de « chemin de service » est généralement considérée comme de la voirie rurale, propriété commune, dont le but est la desserte des parcelles et non la communication « ouverte ».
Bon nombre de ces chemins, mentionnés au cadastre n'existent plus sur le terrain. D'autres ne sont pas à la bonne place, d'autres encore existent sur le terrain mais ne sont pas cadastrés ! Tout cela ne va pas sans poser quelques problèmes … pour les déclarations de surface notamment mais aussi parfois de relation avec le voisinage.

Pour essayer de remettre de l'ordre dans tout cela, mais aussi pour dresser un état des lieux de l'ensemble de cette voirie, pour connaître les attentes des utilisateurs et riverains, pour procéder aux aliénations utiles mais aussi conserver ce qui doit l'être, envisager des aménagements ou des modifications … Bref, pour avoir une vision globale de la voirie de notre commune, le conseil municipal a décidé d'engager un travail de longue haleine devant aboutir aux objectifs ci-dessus.

Nous avons commencé ce travail sur un secteur, délimité par la route de Boisset, le bourg, la route du Pont-Noir et la Rance. Nous avons constitué une commission de travail au sein du conseil municipal pour suivre ce projet et confié une mission d'étude et de propositions au service juridique, foncier, aménagement et environnement de la chambre d'agriculture. C'est Yann Rolland, technicien du service qui a la charge de cette animation.

Il a organisé une première réunion le 18 août au cours de laquelle furent exposés les objectifs de l'opération et où 23 personnes présentes firent part de leurs observations.

Les 23 et 31 août, par hameau les personnes intéressées étaient invitées à venir exposer leurs demandes et leurs attentes. 26 personnes, propriétaires ou résidents, participèrent à ces entretiens.

Les diverses institutions susceptibles d'être concernées ont été, elles aussi sollicitées : Amateurs de randonnée pédestre, équestre, moto ou VTT, Propriétaires forestiers, conseil général, services du cadastre..

Suite à ces consultations, le technicien a établi un relevé des chemins sur lesquels des modifications sont demandées : améliorations, élargissements, aliénations, changements d'assiette, mention au cadastre .

L'utilisation des photographies aériennes et des fonds de plans cadastraux (voir documents ci-dessous) ont permis d'établir un relevé très lisible des observations formulées par les uns et les autres.

Ces documents seront soumis au conseil municipal puis présentés à l'ensemble des intéressés lors d'une réunion publique avec comme objectif l'adoption définitive d'un plan d'action à concrétiser dès que possible.

A noter que cette réflexion pourrait aussi déboucher sur des échanges de parcelles et que les frais liés à cette opération pourront être réduits grâce à une participation de la commune mais aussi par la réduction des frais de géomètre et de notaire par le regroupement des actes à réaliser.

Bien sûr, si cette opération s'avère positive sur les secteur choisi pour « essuyer les plâtres », elle sera étendue aux autres secteurs de la commune dès cette année.

Une vue globale des conclusions de l'étude :

Zone d'étude : 1 100 ha – 20,5% du territoire communal – Partie ouest de la Cne : La Roumiguière, La Devèze, Vielcru, Le Bex, Teulade, Faulat, L'Ortigues, La Lieurade, Croûtes, Laveissière, le Castanier-bas, Le Lac, Le Capelot, Rigou,					
Etat des lieux			Opérations proposées à l'étude		
Voirie Communale	14 109 mètres		Réseau à supprimer	8 347 m	Réseau inexistant ou impraticable
Chemins ruraux ou de service	22 406 mètres	Dont 7633 m inexistants sur le terrain et 3 333 m impraticables	Réseau à élargir	1 019 m	Ch. Ruraux ou à classer dans voirie Cnale
Chemin privé	7 150 mètres	Dont 2405m de pistes forestières	Réseau à améliorer	1 752 m.	Chemin rural à entretenir
Servitudes	2 746 mètres		Réseau à créer	1 348 m	Desserte de bois Sentiers de randonnée
			Réseau à cadastrer	3 038 m	Régularisations de tracés, liaisons à pérenniser

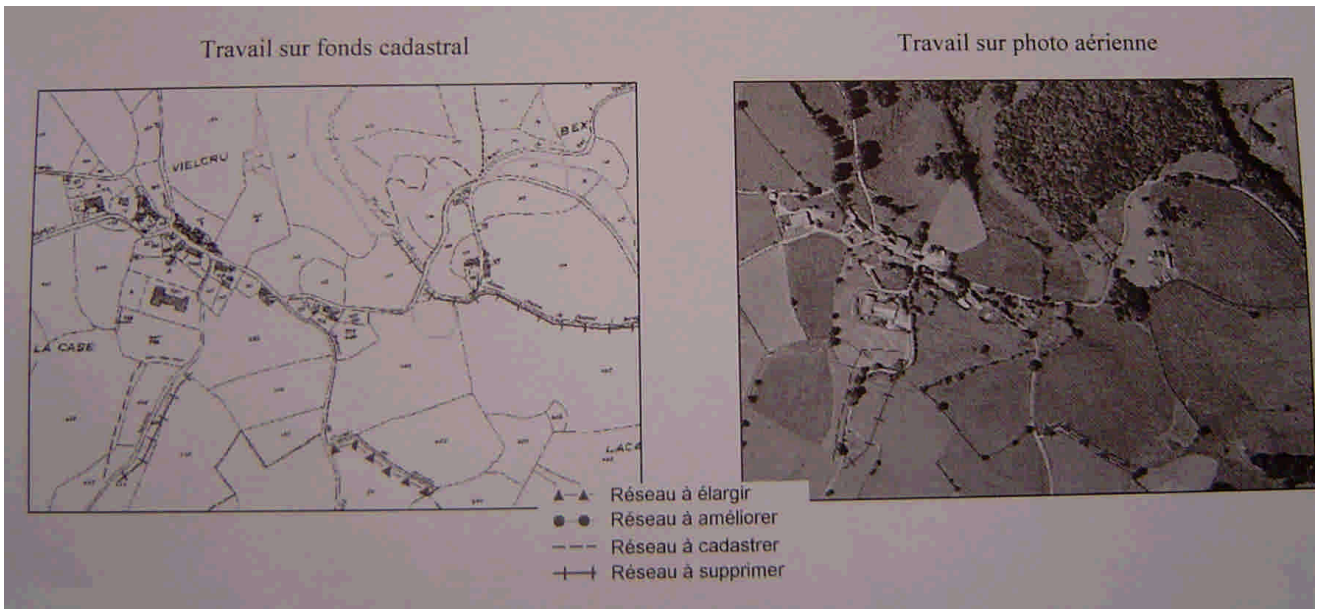

Les ateliers municipaux…Et le local des chasseurs.

A la Capelle, sur la parcelle du Pradal, acquise, il y a quelques années par la commune à M et Mme Chamard, la construction des ateliers municipaux a commencé depuis le mois de Novembre. C'est l'entreprise Baldy qui réalise la maçonnerie, ACC l'entrepise de Sansac de Marmiesse est en charge des charpentes métalliques, JP. Lacoste réalisera la plomberie et l'électricité,

Depuis de nombreuses années, nos agents occupaient le local loué à M. Laborie sur le balat. La volonté de disposer de locaux plus fonctionnels et la nécessité de construire pour les chasseurs, un local répondant aux exigences sanitaires nous ont conduits à entreprendre cette réalisation dont le coût est de 120 000 euros HT. .
Cette opération bénéficie d'une aide de 560 000 euros du conseil général dans le cadre du Fond d'Equipement des Communes, enveloppe attribuée aux projets communaux et répartie au niveau de chaque canton.

La finition sera réalisée par les employés municipaux pour la partie communale. L'association de chasse s'est engagée à réaliser les aménagements intérieurs (peintures, carrelages, mobilier…) de la salle de convivialité mais aussi de la salle de découpe dont ils disposeront pour la prochaine campagne.
A noter que la chambre froide pourra aussi être utilisée par les autres associations lors de leurs manifestations estivales.

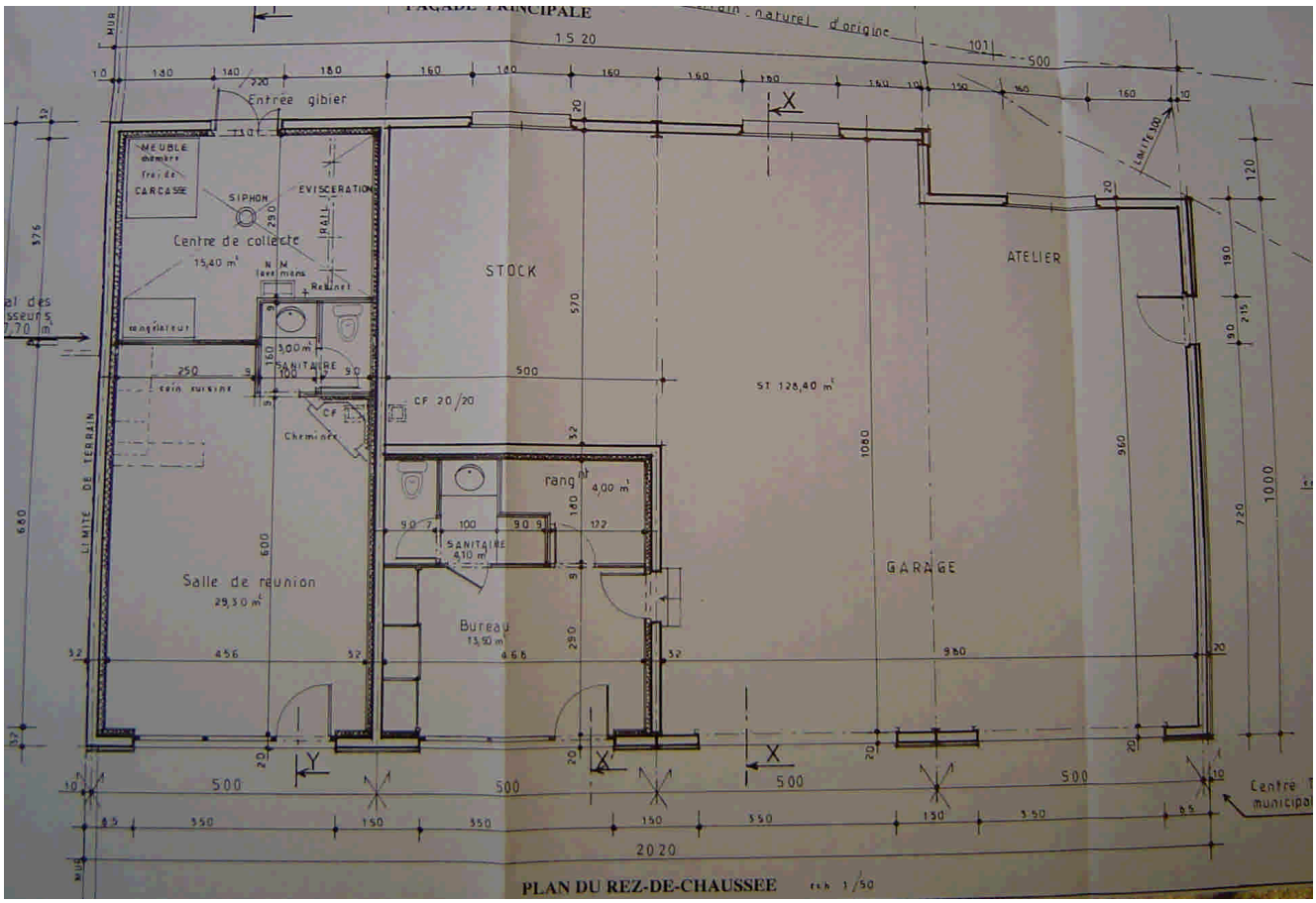

Collecter les plastiques agricoles

La collecte de plastiques agricoles usagers se met en place à grande échelle sue le département. Après plusieurs initiatives éparses et ponctuelles, c'est maintenant l'ensemble de la profession qui se mobilise autour de certaines organisations agricoles (souvent les GVA), fédérées par les services de la Chambre d'agriculture . Les collectivités locales accompagnent généralement cette démarche et c'est ainsi qu'en 2005, 310 tonnes de bâches, plastiques d'enrubannage, ficelles, big-bags et parfois bidons de salles de traite ont pris le chemin de l'usine de recyclage ou de la décharge pour les non-recyclables.

Pour ce qui nous concerne, c'est au niveau de la communauté de communes que la collecte s'est organisée. 3 points de dépôt avaient été prévus : à Roumégoux, à la décharge de St Mamet et à Mézanes . Les agriculteurs s'étaient organisés pour acheminer les plastiques triés en recyclables (bâches, films d'enrubannage..) et non-recyclables(big-bags et ficelles essentiellement) . La communauté de communes organisant et prenant à sa charge (1860euros) le transport vers la décharge ou, pour l'essentiel, vers l'usine de la SOPAVE à Viviez (Aveyron) ou les produits collectés sont recyclés en sac poubelle principalement.

43 tonnes ont ainsi échappé à l'allumette ou à la décoration des bords de chemin. Pour une première année, ce résultat a été reconnu comme très positif . Cependant, ce chiffre ne représente qu'une partie du « gisement » et peut être considérablement amélioré.
Ce sera l'objectif de la prochaine campagne car, si l'organisation mise en place et notamment la mobilisation d'un bon nombre de volontaires, semble satisfaisante, des progrès restent sans doute à faire. La date retenue semble discutable et l'information sans doute insuffisante.

D'ores et déjà, des réunions préparatoire se sont tenues pour envisager la campagne 2006 et un appel est lancé aux agriculteurs pour une participation plus généralisée encore qu'en 2005. Une nouveauté intéressante est l'annonce faite par la SOPAVE de sa participation aux frais de transport à hauteur minimum de 30euros la tonne.
Une mise en commun, au niveau de la Châtaigneraie par exemple, des marchés de transport pourrait aussi sans doute faire baisser la note.

L'essentiel demeure cependant la volonté de chacun de s'engager dans cette démarche qui, n'en doutons pas, sera bientôt imposée aux agriculteurs dans le cadre des mesures environnementales liées à l'attribution des aides.

photo "L'union du Cantal"

En bref… En bref… En bref…

A la communauté de communes
Vous avez reçu, il y a peu de temps le bulletin communautaire qui vous apporte l'essentiel des information liées aux projets de la communauté de communes.. Nous voudrions seulement attirer votre attention sur deux projets qui peuvent vous concerner particulièrement :

Les ateliers musicaux : à Marcolès vous avez la possibilité, quel que soit votre âge de vous initier à la pratique musicale : accordéon, guitare, batterie attirent près de 20 pratiquants sur trois ateliers chaque semaine. Pourquoi pas vous ?

Le P.I .G. : Programme d'Intérêt Général en direction de la rénovation et de l'adaptation du logement des personnes âgées . Dès janvier 2006, vous pouvez obtenir soit pour améliorer votre logement , soit pour aménager ou rénover un appartement que vous voulez louer à une personne âgée des aides conséquentes.
Renseignez-vous à la Communauté de Communes : 04 71 49 33 30

Prime aux ravalements de façades :
La commune de Marcolès attribue une prime de 20% du montant HT des travaux pour le ravalement de façades. Quel que soit le lieu de la commune où se situe la maison d'habitation, il suffit que la façade soit visible depuis le domaine public.

Téléphonie mobile et ADSL :
Enfin ! Une demande d'autorisation de travaux a été déposée par le conseil général pour implanter un pylône au Puy des Fourches. Cela signifie que nous allons enfin être couverts par les 3 opérateurs en téléphonie mobile. Quand ? Il est raisonnable d'envisager que cela soit fait ..avant l'été (restons prudents). Compte-tenu du lieu d'implantation du pylône, la totalité de la commune devrait être desservie.. Mais Il y aura sans doute quelque zone d'ombre.
Courant février, les internautes marcolésiens devraient pouvoir bénéficier de l'ADSL. Tous ? Partout ? difficile de savoir.. Les annonces ne sont pas toujours suivies d'effet. Attendons…

Et la route d'Aurillac ? :
Sont prévus les travaux d'amélioration du CD45 du Moulin de Souquière à Mézanes, du CD 20 de Mézanes à La Salvetat, du CD 17, de la Course du Mouton à Cabrières et de quelques virages entre les Petites et l'Enseigne. Le jour ou ce programme sera réalisé, la liaison de Marcolès à Aurillac aura sérieusement progressé. A ce stade, le Conseil Général butte sur les acquisitions foncières et a lancé les démarches nécessaires à l'expropriation. Quand cela aboutira-t-il ? Espérons que des accords amiables soient possibles pour que se réalise enfin ce désenclavement tant attendu.

La Poste :
Vous avez sans doute eu l'occasion de lire dans la presse les évolutions multiples qui concernent le réseau de la Poste dans le Cantal.
A Marcolès, nous allons conserver un bureau de poste. Cependant, il y aura des évolutions par rapport à la situation actuelle : Le postier ne sera plus chef d'établissement puisque son bureau sera placé sous la tutelle de celui du Rouget, comme pour l'ensemble du Canton et les horaires d'ouverture seront légèrement réduits.
Cependant ce bureau conservera l'intégralité des services de la Poste et restera géré directement par la Poste, ce qui n'est plus le cas dans bien des communes où sont créés soit des points poste chez des commerçants, soit des agences postales communales.
Si aujourd'hui notre bureau est relativement épargné dans cette restructuration générale, c'est grâce à la confiance que chacun de vous apporte à notre bureau et donc à l'activité qu'il lui procure. Les qualités humaines des receveurs successifs n'y sont sûrement pas pour rien !

Evolution du prix de l'eau :
Le conseil municipal a décidé de revoir les prix de l'eau, qui n'avaient pas été modifiés depuis 1996, en portant l'abonnement au réseau de 58 à 60 euros, et le prix du M3 de 0,64 à 0,74 euros pour les 100 premiers M3, de 0,50 à 0,60 euros pour la tranche de 100 à 800 M3 et de 0,38 à 0,48 euros au-delà.

A ce propos, rappelons aussi une règle en vigueur. Si, à l'occasion de travaux vous venez à casser une conduite du réseau communal, nos employés se chargeront de la réparation dès que vous les aurez alertés, mais le montant des pièces nécessaires à la réparation vous sera facturé.

Mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau potable :
Après les opérations de rénovation de nos captages conduites en 1996 et complétées en 2003 par la réalisation d'un forage, nous avions entrepris, en entente avec les communes voisines (Leynhac, St Antoine, Roannes, Vitrac, Omps, Pers, La ségalassière) la mise en conformité des périmètres de protection. Cette opération devrait aboutir en 2006 et nous permettre d'avoir un réseau de distribution de l'eau potable encore un peu plus conforme aux normes en vigueur.

Contrat d'Accompagnement à l'Emploi :
Dans le cadre des mesures gouvernementales pour faciliter le retour à l'emploi, le conseil municipal a décidé de créer un poste d'une durée de 2 ans pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux pour une durée hebdomadaire de travail de 26 heures. Les salaires et charges sont très largement pris en charge par l'état si la personne embauchée répond a certains critères. Le Maire a décidé de retenir la seule candidature qui réponde au cahier des charges à savoir celle de M. Viguès, résident dans une HLM de la Parro.

Biens de Section du Bruel –Suite…-
La commune ayant dévidé de prendre à son compte la gestion de ces parcelles, Mme FOX, agissant pour le compte de la succession Cantournet Louis a porté l'affaire devant le tribunal administratif d'abord puis, maintenant le Tribunal de Grande Instance, ,revendiquant la propriété d'une partie de ces terrains . Affaire à suivre… Quand sortirons-nous des biens de section ?

Aménagement de la zone de La Capelle :
Commencée avec l'atelier-relais Cantournet, l'aménagement de la zone se poursuit avec la construction des ateliers municipaux puis, bientôt de la station d'épuration. Enfin, c'est Claude Bonnet qui construira, sur le dernier lot un hangar pour son entreprise de peinture.
La commune recherche à nouveau du terrain pour constituer une réserve qui serait à disposition pour développer ou accueillir les entreprises.

Ralentir, danger !
Vous, monsieur le piéton, que pensez-vous de l'automobiliste que vous étiez tout à l'heure en voyant une voiture traverser le bourg à (trop) vive allure ? Que faire pour que nous prenions tous conscience de la nécessité de respecter la limitation dès que nous approchons des habitations. La peur du gendarme est-elle la seule solution pour que nous ralentissions dans la traversée des hameaux ou aux entrées du bourg, notamment au Puy des fourches, dans la descente du Cassagnol, devant la Mairie ou dans la traversée des Jardins ?

Des chiens et des voitures dans le bourg…
N'est-ce pas le même civisme que celui évoqué ci-dessus qui nous conduirait à faire en sorte que notre chien que nous aimons tant ne devienne pas une hantise pour nos voisins ? Et que notre véhicule (que sans doute nous aimons autant que notre chien puisque nous ne pouvons nous résoudre à le laisser à plus de quelques mètres de notre salon) ne devienne pas un obstacle à la circulation des autres et notamment d'éventuels véhicules de secours ?

Une publication sur Marcolès :
Notre compatriote Daniel Régis, s'appuyant sur les travaux des historiens locaux et notamment ceux de Hervé Ginalhac, a préparé un petit livre sur l'histoire de notre cité. Il s'est proposé de l'offrir à la mairie qui va le faire éditer et en attribuera un gracieusement à chacun des foyers de la commune, les autres étant vendus au prix probable de 7 euros. Rendez-vous au printemps…

Des projets d'installation :
La famille Aigon a accepté, sous certaines conditions de mettre à disposition le rez-de-chaussée de sa maison qui fait l'angle entre la Rue-Longue et la Rue des Dames. Christian Gazan et Béatrice Bellier qui habitent Roannes (à Lespertes) ont le projet d'y installer un atelier-galerie, pour eux mêmes et pour y accueillir d'autres artistes.
Merci à la famille Aigon pour sa compréhension et sa volonté de contribuer à la vie du village.

Dans la maison Bardes, de l'autre côté de la rue des Dames, ce sont M. et Mme Blom qui envisagent très sérieusement de transférer leurs atelier et boutique de vêtements en coton biologique qu'ils font vivre depuis plus de 15 ans du côté de Salers.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces projets qui restent encore à finaliser.

Maisons fleuries :
Merci encore à tous ceux qui fleurissent si bien leur balcon, leur terrasse, leur jardin, leur devant de porte.. Ils rendent notre commune bien plus belle et accueillante !

Petite Annonce :
C'est un jeune couple installé depuis bientôt deux ans à Marcolès qui voudrait y installer son projet de vie . Elle, a une solide formation dans le domaine du cheval, lui sait travailler le bois et ils voudraient aussi développer un accueil à la campagne. Il leur faut au moins 10,5 hectares pour pouvoir s'installer et construire une maison . Ils ne trouvent pas… Si vous pouvez les aider, merci de contacter la mairie.

Petite résidence pour personnes âgées :
Posée lors de l'AG du club des aînés, la question intéresse sans doute bien des gens : Qu'est devenu le projet de la mairie de créer une petite résidence pour accueillir 6 personnes âgées encore valides mais ne pouvant plus rester seules ou isolées ?
Réponse : Nous restons prêts à une telle réalisation et avons sollicité les services sociaux du conseil général qui pilotent ce dispositif. A ce jour 2 résidences ont vu le jour : A Velzic et St Santin de Maurs. Espérons, un jour à Marcolès..

LES PAGES

DES

ASSOCIATIONS

Nous vous rappelons que le bulletin municipal est ouvert à chacune des associations de la commune qui publient les articles à leur initiative et sous leur responsabilité.

L'Association des services à Domicile

ASSOCIATION ADMR DE MARCOLÈS

ϑ La Mairie 15220 SAINT-MAMET LA SALVETAT

Le projet de l'association ADMR est de permettre aux familles et aux personnes de mieux vivre chez elles. Son action est avant tout une action solidaire, qui vise à assurer un soutien physique et moral aux personnes et aux familles qui le souhaitent, dans le respect de chacun, et à maintenir ou à créer des liens de solidarité dans un monde rural où l'isolement géographique et parfois familial des personnes âgées est de plus en plus fréquent.

De fait, l'ADMR intervient dans tous les champs d'activité de l'aide à domicile, dans une approche généraliste, et met à votre disposition dans la commune :

– Le service d'Aide aux personnes âgées ou handicapées, qui apporte une aide dans l'accomplissement des différentes activités de la vie quotidienne, accompagnement physique mais aussi relationnel ; l'aide à domicile effectue les tâches ménagères, éventuellement une aide à l'hygiène, à l'alimentation et à la mobilisation ; elle peut aider aux tâches administratives, et sous certaines conditions elle peut effectuer un transport.
L'aide à domicile ne se substitue pas aux professionnels de la santé, mais fait partie intégrante de ce réseau, permettant ainsi le maintien de la personne dans son milieu de vie habituel.
L'aide par l'association se fait soit sur un mode prestataire (l'association est l'employeur de l'aide à domicile), soit sur un mode mandataire (la personne aidée est l'employeur, l'association effectuant les démarches administratives telles que bulletins de salaires, déclarations etc.…).
Ces aides sont financées totalement ou partiellement par le Conseil Général (A.PA.), les Caisses de Retraite, les Caisses d'Assurance Maladie.

–Domicile - Service, qui s'adresse à des aides ponctuelles sans prise en charge, ou ne rentrant pas dans le cadre précédent.

–Le service de Portage de repas à domicile, qui ne concerne que les personnes de plus de 60 ans et les personnes handicapées, dans le cadre d'une perte d'autonomie, d'un isolement familial ou géographique. Les repas peuvent être livrés soit régulièrement, soit ponctuellement lors de maladies ou de sorties d'hospitalisation.

L'association, emploie sur la commune 11 Aides à domicile et 1 livreur de repas, qui participent toutes à un cycle de formation, gage de qualité et de professionnalisme. Son activité progresse avec un total de 9789 heures auprès de 44 familles.
Enfin l'association organise chaque année à Vitrac une soirée théâtrale. Celle du 5 et 6 mars a encore remporté cette année un franc succès ; chants, danses, sketches et pièces de théâtre font passer un bon moment, et cette soirée est aussi l'occasion de se retrouver entre amis et en famille, dans une ambiance chaude et conviviale.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A :

SERVICE D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES…: Mme Gaby MONTIN…… **Tél: 04 71 64 79 38**

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS……..: Mme Jeanine LABOUYGUES…. ..**Tél: 04 71 64 71 88**
ou **04 71 46 94 94** le matin

AMICALE DES PARENTS D'ELEVES

Pour l'année 2005-2006, 52 enfants sont scolarisés à l'école de MARCOLES avec 25 enfants mangeant à la cantine.

L'année 2004-2005 s'est soldée sur un déficit malgré des manifestations réussies. Ceci est dû à un fort déficit du ramassage. Il y a beaucoup de kilomètres parcourus pour peu d'élèves ramassés et ce déficit va s'accentuer dans les années à venir.

Nous avons demandé à la mairie de nous aider. Nous avons séparé la gestion de la cantine et du ramassage en faisant payer le ramassage aux enfants qui l'emprunte. Malgré cela, il y a toujours un déficit qui sera absorbé par la municipalité.

Dates à retenir :

Soirée aligot : 11 février 2006
Soirée Barbecue : 1er juillet 2006

Nous vous attendons nombreux.

Composition du bureau :

Président d'honneur :	MONTIN Christian
Présidente :	BREUIL Nicole
Présidente Adjointe :	CAUMON Véronique
Trésorier :	DECQ Stéphane
Trésorier Adjointe :	MARTINET Nathalie
Secrétaire :	MOMBOISSE Sébastien
Secrétaire Adjointe :	LAFON Isabelle
Membres :	COLAS Bénédicte, MAS Nelly, CRANTELLE Sabine, MARCENAC Nathalie, CANTOURNET Muriel, TIXIDRE Véronique, PELLETIER Marie-Josée, CHATEAU Sylvie, SORIN Christophe.

Le bureau de l'APE remercie toutes les personnes qui ont aidé à la bonne organisation des diverses manifestations organisées et compte sur vous pour nos soirées.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2006.

Le bureau.

CONFIPOTES

Notre association continue de vous proposer ses deux rendez vous annuels marcolésiens à Noël et au 15 août.

La pièce de théâtre que nous vous avons présentée ce 24 décembre, « Ma belle mère est givrée », sera d'ores et déjà rejouée à Roannes Saint Mary le 21 janvier. A celle-ci s'ajoute les adolescents avec leurs sketches.

L'association tient à remercier ici le conseil municipal pour la mise à disposition d'une salle au Foyer afin de pouvoir stocker son matériel.

A signaler enfin que nous avons été voir la pièce de théâtre de Laurent RUQUIER, « Grosses Chaleurs », présentée à CLERMONT FERRAND le 16 décembre dernier.

Si vous souhaitez rejoindre le groupe, vous pouvez contacter Noëlle SUC ou Josette FEL.

Mais en attendant, que le rideau se lève !

Le bureau.

CLUB des AÎNES RURAUX MARCOLES/ST ANTOINE

Suite à l'assemblée générale de notre club que l'on appelle communément « du 3ème âge », le 12 décembre 2004, le conseil d'administration, réuni le 8 janvier 2005 a élu le bureau qui suit :
Co-Présidentes : Mme Lucette Souquières et Mme Marinette Lacoste
Vice Président : M. Jean Puech
Secrétaire : M. Alain Denis Adjoint : M. René Fel
Trésorier : Mme Marcelle Cletjot Adjoint : M ; Louis Combelles
Membres : Mmes Charmes – Caldeyroux – Felgines – Puech – Recobre – Sauvagnat
MM. Combret – Cambon – Marty

Pour cette année 2005, le club comptait 77 adhérents dont 7 nouveaux.
Les principales activités ont été des repas ou des sorties en car en moyenne tous les 2 mois sauf juillet et août : L'estofinado, en janvier à Sénezergues, le repas du checreuil à Marcolès début mars (merci aux chasseurs !), en mai le repas à Lacaze avec visite du musée du Veinazès, en octobre, repas à Roannes St Mary.
Les sorties en car : En juin à Coltines pour la visite du musée de l'agriculture et à Anterrieux pour la visite du musée de la Résistance. En septembre, visite du gouffre de Padirac et du parc animalier et repas à Grammat.
En Avril, après-midi théâtre à St Antoine avec les « Confipotes » ; En juin, participation à la journée de la forme et des retrouvailles à Calvinet des cinq clubs de la Châtaigneraie.
Le conseil d'administration s'es réuni tous les 1er jeudi du mois ? D'octobre à avril, les Beloteurs se sont retrouvés tous les mercredis avec un repas en clôture (responsable : J. Marie Marty)

L'année s'est terminée par l'assemblée générale, le 18 décembre en présence de 45 participants. Après le bilan d'activité présenté par le secrétaire, le trésorier adjoint a fait état du bilan financier qui se solde par un très léger déficit sur l'exercice. 2 nouveaux (MM . Claude Fabre et Alain Cantournet) font leur entrée au conseil d'administration. Mme Clerjot, trésorière a, elle souhaité se retirer après 20 ans de présence dont 2 à la présidence et 4 à la trésorerie. Elle a été vivement remerciée pour tout ce travail et félicité pour la médaille d'honneur que lui a attribué la fédération départementale des aînés ruraux.
Une mention aussi pour Mme Marcenac qui a brillamment participé à un jeu concours de connaissances organisé par la fédération.
Les Maires ont clôturé la réunion par des informations sur les actions qui vont se mettre en place en faveur des personnes âgées en Châtaigneraie.
M. Mambert, président de l'association « Les Esclops » est venu présenter le projet de diffusion d'un film en janvier sur la vie paysanne d'autrefois.

Le repas à l'Auberge de la Tour a réuni 73 convives. Cette année, nous enregistrons 13 adhésions nouvelles . Toutes les personnes de plus de 50 ans peuvent nous rejoindre et rappelons pour terminer que notre club possède une importante bibliothèque… Les personnes amoureuses de la lecture peuvent venir emprunter des livres au siège du club.

..

COMITE D'ANIMATION CULTURELLE DE MARCOLES

Le comité d'animation s'est réuni pour son assemblée générale le 2 décembre 2005. Un grand nombre de personne a répondu présent à cette réunion.
Nous avons d' abord eu une pensée émue pour Roger et Annie qui nous ont quittés cette année.

Le bilan de l'année écoulée fut évoqué par la suite.

Certaines animations ont rencontré un succès mitigé suite à des problèmes météorologiques : le 2ème concours de belote, le moto-cross.

Les nuits de Marcolès n'ont pas connu leur entrain habituel et nous avons constaté une baisse de fréquentation. En conséquence, l'assemblée générale a décidé de mettre l'agence Sirventès en concurrence pour la prochaine édition. Nous souhaitons garder le concept, l'identité de la manifestation tout en lui donnant un nouveau souffle.
Les autres animations ont rencontré un grand succés : le repas dansant, la Passion, la Nuit de la Saint-Jean , la fête du 15 août.

La réunion s'est terminée par le renouvellement du bureau. François Defrance, Jean-François Delcamp et Pierrot Figeac ont quitté le bureau pour raisons personnelles . Nous les remercions de leur participation active pendant de nombreuses années au sein du bureau. Ils ont été remplacés par Damien Araujo, Nicolas Mas et Françoise Marti(Fafou).

Le nouveau bureau est ainsi constitué : Président Daniel Lage, Vice- Président Marcel Montarnal , Trésorier Eric Régis avec Jean-Claude Coudon et Françoise Marti comme Adjoints, Secrétaire/ Chantal Montin et Josette Fel Secrétaire adjointe , Membres Nicolas Mas et Damien Araujo.
Celui-ci s'est tout de suite mis au travail pour préparer les manifestations de 2006.Nous avons reçu Monsieur Thierry Darley scénographe, décorateur qui doit nous soumettre un projet pour les Nuits de Marcolès.
Noter les dates des manifestations à venir : 27 janvier et 24 février concours de belote, 18 mars repas dansant, du 31 mars au 7 avril la Passion , 24 juin Nuit de la Saint-Jean, 8 octobre moto cross et dès le 21 janvier en collaboration avec l'association des esclops séance ciné club «Toi, l'Auvergnat, dernier paysan ».
Nous remercions toutes les personnes qui de près ou de loin nous aident et nous les attendons cette année encore pour partager de bons moments.

Lez'arts de la Rue : « Roman-Photo »

Les nuits de Marcolès 2005

ENTENTE SPORTIVE VITRAC/MARCOLES

L'assemblée générale s'est déroulée le 11 juin à Vitrac. Après avoir tiré un bilan plutôt positif de la saison écoulée, tant sur le plan des résultats que de la gestion du club, les membres présents ont renouvelé leur bureau, lequel n'a pas connu de grands changements :

Président : Patrick Pajot Vice-Présidents : Jacky Panis, Georges Robert
Secrétaire : Christian Bilbaut Sec. Adjointe : Mathilde Bilbaut
Trésorier : Francis Calmejane Tres. Adjoint : Raymond Mas
Membres : Christelle Canis, Yves Cantournet, Jean-Paul Cassagne, Maurice Cassagne, Pierre Delorme, Jean-Louis Mariot, Jean-Luc Martinet, Sébastien Momboisse, Christian Montin, Agnès Prat, Stéphane Suc, Michel Veyrines.

Le bureau remercie Marie-Cécile Flory, Denise Prat et Gilbert Panis pour leur dévouement au club au cours de leur long mandat à son service.

En ce qui concerne la saison 2005/2006, les effectifs sont en légère diminution, malgré l'arrivée de 5 nouveaux joueurs. A l'heure actuelle, l'équipe I se situe en tête de sa poule de 1ère division. Souhaitons qu'elle maintienne cette belle performance lors de la 2ème moitié du championnat. Quant à l'équipe II, en 3ème division elle a connu un début de saison plus difficile dû à des effectifs pas toujours stables.

Chez les jeunes :
- Les poussins (11 licenciés) sont encadrés par JL. Martinet, E. Bouniol, M. Auriacombes
- Les benjamins, en entente avec St Mamet sont suivis par Ch. Bilbaut et R . Hernandez
- Les plus de 13 ans, en entente avec Roannes St Mary sont dirigés par JC. Bourgade.

Le 22 octobre, l'entente a effectué son traditionnel déplacement à Toulouse, cette fois à l'occasion du match Toulouse/Bordeaux.

Quelques dates à retenir :

Le 14 janvier l'Entente organise un concours de belote à Vitrac ; Venez nombreux !
Le 11 mars aura lieu le quine annuel à Vitrac .
Quant à la prochaine assemblée Générale, elle aura lieu le 10 juin 2006 à Marcolès afin de clôturer une saison que chacun souhaite pleine de satisfactions.

Vous avez reçu –ou allez recevoir- la visite de nos licenciés pour la distribution du calendrier du club. Nous vous remercions pour le bon accueil qui leur est traditionnellement réservé ainsi que nos annonceurs qui ont bien voulu participer à sa réalisation apportant ainsi un soutien financier très utile à notre association.

L'Entente Sportive Vitrac/Marcolès, dirigeants et joueurs, vous présente ses meilleurs vœux pour 2006 !

« LES ESCLOPS » : BILANS et PERSPECTIVES

Réunie récemment en assemblée générale sous la présidence de Robert Mambert, la jeune et dynamique association des esclops a dressé un bilan très positif de l'année écoulée même si le pic d'activité de l'année précédente n'a pu être atteint.

Marquée par la disparition de Roger Girard, qui pendant des années avait accompagné les visiteurs entre porches et carriérons, la saison qui s'achève aura cependant permis à l'association de mettre en œuvre la relève grâce à l'implication de jeunes « guides » et à la nouvelle conception des visites mise en place dans le cadre d'une formation-développement animée par le Greta des monts du Cantal sous la houlette de Régine Galvaing, guide interprète régional.

Plus d'un millier de visiteurs ont ainsi pu être accompagnés dans la découverte de la cité médiévale que ce soit en groupes ou en individuel lors des rendez-vous de l'été.
Autre satisfaction, la réussite de l'exposition de printemps en collaboration avec le comité d'animation et l'association « regard d'artistes » qui aura permis d'ouvrir tous les lieux d'exposition pendant le week-end de pentecôte et de bénéficier de la présence d'un nombreux public.

Les visites de la saboterie et de la forge ont aussi connu une fréquentation constante et la demande en produits fabriqués aura encore dépassé l'offre malgré les efforts assidus de Jean-Paul et Josette, infatigables animateurs de la saboterie.

Au chapitre des projets, outre la poursuite des activités désormais traditionnelles, l'association a décidé une journée cinéma en « veillée d'hiver » autour du film **«Toi ! l'Auvergnat … dernier paysan ? »** :A la salle polyvalente, le **samedi 21 janvier** avec le club des aînés à partir de **15 heures** et en soirée à partir de **20h30** avec le comité d'animation, le réalisateur lui-même assurera la projection et animera un débat autour des évolutions de l'agriculture.

Autre temps fort, l'accueil des 600 cyclos des ASPTT, venus de la France entière le 26 mai mobilisera les bénévoles pour une grande journée de découverte de la cité médiévale et de son environnement.
Le bilan financier proposé en fin de soirée laisse apparaître une situation stable confortant le fonctionnement durable de l'association « les Esclops »

MAISON FAMILIALE RURALE de MARCOLES

En 2005, la Maison familiale a fêté son 40ème anniversaire. Durant ces 40 années d'existence, elle a connu des hauts et des bas… Cependant, elle a participé à la formation de nombreux agriculteurs de la région. Elle a à son actif près de 1000 anciens élèves.

Afin de continuer à exister demain, nous avons préparé l'avenir en mettant en place une formation au brevet de technicien supérieur dans le domaine du commerce et en construisant un nouveau bâtiment . Ce dernier permet d'améliorer le cadre de vie des élèves et la conduite de l'activité d'accueil.

Il convient de rester lucide , compte-tenu du contexte démographique peu réjouissant et d'un milieu agricole aux finalités incertaines.
La Maison Familiale doit encore se remettre en cause . Elle sait qu'il faut réfléchir encore à la mise en place d'une nouvelle formation quoi devra démarrer en 2007.

En 2005, la Maison Familiale a aussi changé de président/ M. André Carsac, agriculteur en GAEC sur la commune d'Ytrac, ancien élève et parent d'élève assure cette fonction depuis le 24 Novembre.

Aujourd'hui, la Maison Familiale compte 13 salariés :
M ; Bertrand Lucien, de Cos de Ronesque – Directeur, Mme Mireille Piganiol de Sansac-Veinazès – Secrétaire, Mme Maryse Car de St Mamet – Cuisinière , M. Michael Gaston de St Paul des Landes – Veilleur de Nuit , Mlle Magali Aymar de Cassaniouze, Mlle Sylvie Brunel de Tessières les bouliès, M. Yves Courbon de Sansac de Marmiesse, M. Adrien Dauban de figeac, Mme Marylène Gandon d'Aurillac, M . Christian Martin de Boisset, Mme Anne Meyral de Roannes st Mary, Mme Claire Lac de oupiac, moniteurs et monitrices. Me Géraud Méral, avocat dispense les cours de droit aux élèves de BTS

A noter que M. Yves Favain de Marcolès est moniteur agréé par l'ITEB pour la manipulation et la contention des animaux. Cette année, il a assuré une préparation optimale pour le concours départemental du jugement des animaux par les jeunes. Le département du Cantal possède trois places en finale à Paris dont deux sont issus de la Maison Familiale de Marcolès.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les éleveurs de la commune qui ont contribué à cette formation et pour vous présenter à tous, au nom du conseil d'administration de notre maison, tous mes vœux pour l'année 2006.

Lucien Bertrand

MUSIK'ART CANTAL

« Tous les arts sont frères, chacun apporte sa lumière aux autres » Voltaire

Musik'Art est une association loi 1901 créée en mars 2005. Son siège social se situe à Marcolès. L'association est animée par la passion de la musique, du patrimoine et de la gastronomie.

Nous avons eu la chance de recevoir, fin juillet les célèbres **petits chanteurs à la croix de bois** qui ont attiré plus de 350 personnes à l'Eglise St-Martin. Je remercie ici toutes les familles qui ont ouvert leurs portes aux petits chanteurs. Ils n'ont pas oublié l'accueil qu'ils ont reçu !

Début août, notre église a reçu le groupe de gospel **« à4 »** . Ce fut la révélation de la saison musicale. 250 personnes ont frappé dans leurs mains et les manifestations de joie ont résonné dans l'église devant la qualité de jeux de lumière étonnants et surtout devant un ensemble tellement harmonieux et des voix si mélodieuses !

N'oublions pas **Benoît-Henri Papounaud**, conservateur des antiquités et objets d'art du Cantal qui est venu présenter l'église de Marcolès et expliquer les travaux de restauration en cours à une cinquantaine de personnes.
Au total, c'est plus d'un millier de personnes qui se sont intéressées à nos activités dont 650 rien qu'à Marcolès.

Durant l'hiver, le bureau s'est investi pour programmer la saison 2006 que nous vous livrons ici en avant-première.
L'événement de la saison sera sans conteste la venue de **l'Institut Pontifical de Musique sacrée de Rome** : le 21 avril à Mauriac, le 22 avril à St Flour, le 23 avril à Aurillac avec animation d'une messe à Marcolès le 23 avril au matin. Ce sont 50 chanteurs qui viendront directement de Rome où ils animent habituellement les célébrations présidées par le Saint Père.
L'autre événement de la saison , c'est bien sûr le retour de **« à4 gospel** ». Une série de 3 concerts est programmées : le 30 juin à Massiac, le 1er juillet à Aurillac, le 2 Juillet à Maurs. Ils ont chanté dernièrement en Pologne pour la commémoration de l'avènement de Jean-Paul II devant 10 000 personnes et les caméras de la télévision polonaise.
Le groupe **Rifa i Passi,** polyphonies corses dirigées par **Nadine Rossello**, très connue dans le milieu pour avoir travaillé avec Tavagana et tourné avec i Muvrini, les références en polyphonie corse se produira au Rouget le 10 juin.
L'ensemble Mozartéum sera également présent dans le cadre du 250ème anniversaire de la naissance de Mozart, célébré à Marcolès le 28 juillet. A cette occasion, Musik'Art s'est associé avec le Xièmè festival Baroque d'Auvergne. La vedette de cet ensemble est certainement **Bogumila Gizbert-Studnicka** qui a enregistré en 2003 avec la philarmonie de Berlin une nouvelle version des 4 saisons sous la direction du célèbre soliste Nigel Kennedy (2 millions de CD vendus dans le monde entier).

Pour rester dans la musique traditionnelle et contemporaine, nous recevrons **Philippe Vialard,** le 25 mai à St-Antoine qui , en 2004 a reçu la médaille de l'académie des jeux Floraux de Toulouse. Nous recevrons également **le groupe Chorin** le 3 juin à Massiac qui interprètera un répertoire de chansons populaires puisées dans les créations de nos vedettes françaises.
Dans notre activité patrimoine, nous visiterons la commanderie de l'Ordre de Malte à Carlat, l'abbatiale St Géraud et l'église de StAntoine et nous clôturerons la saison par une journée patrimoine, musique et Gastronomie dans la magnifique cité médiévale de Conques.

Le bureau de l'Association musik'art vous souhaite une très bonne année 2006 , espère vous retrouver lors de ses activités et remercie ses nombreux partenaires, notamment la commune de Marcolès qui, dès le début a cru à ce projet.

Eric Régis,
Président de Musik'Art Cantal.

TRACAUTERMES DE MARCOLES

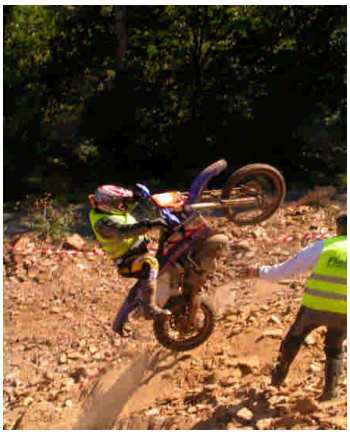

C'est le 18 Septembre que les membres de l'association des tracautermes de Marcolès ont organisé le deuxième enduro Ufolep. Cette manifestation a vu la participation de 200 pilotes provenant d'une vingtaine de départements. Cette épreuve inscrite dans le calendrier national Ufolep est unique en son genre en Auvergne. Le tracé est parcouru qu'un seule fois par les participants ; obligeant l'association de créer un parcours de 150 Km, renouvelé à 70% par rapport à l'année précédente. Ce principe d'épreuve est un véritable succès auprès des participants, par la diversité des paysages proposées. Participants venant aussi bien de la randonnée motos ou du championnat de France FFM.

La spéciale particulièrement longue et technique a permis à chaque concurrent de se mesurer au chronomètre. La victoire finale a été remporté par Sébastien Vidal du Moto Club Lozérien malgré la présence de Bruno Caillens champion de France 2005.
De nombreux points spectaculaires avait été préparé par les membres de l'association ainsi que les bénévoles de Leynhac qui avait aménagé une carrière qui eut un véritable succès auprès des spectateurs.

Une telle manifestation ne pourrait être possible sans les autorisations des propriétaires, des 11 communes ainsi que l'ensemble des bénévoles qui sont engagés activement lors de cette journée. Nous remercions donc une nouvelle fois tous ceux qui ont permis que cette épreuve d'enduro se déroule pour le mieux.

Le Maire, les adjoints et l'ensemble du conseil municipal
vous présentent

leurs meilleurs vœux pour 2006

Bonne Année 2006!